

Tél. : 04 70 07 31 84

LETTRE OUVERTE

à Monsieur le Maire de Bézenet,
à Mesdames et messieurs les adjoints et conseillers.

Objet : Affaire « Linky ».

Monsieur le maire,
Mesdames et messieurs les adjoints et conseillers,

Nous revenons sur l'affaire Linky.

Permettez-nous, tout d'abord, de rappeler les points suivants :

- 1- Une longue réflexion, résultat de nombreuses heures de recherche et d'interrogations, nous conduisait à refuser, à titre personnel, l'installation du compteur linky à notre domicile, refus que nous signifiions à ENEDIS par voie d'huissier. Parallèlement, nous en informions monsieur le Maire, le 26 septembre 2017.
- 2- A cette occasion, par politesse, nous lui faisons part du déploiement d'une pétition devant situer la position des bézenétoises et des bézenétois sur le sujet.
- 3- Le 11 octobre, nous adressons à chacun d'entre vous un dossier de 22 pages assorti d'un CD et de documents relatifs à la propriété des compteurs.
- 4- La pétition, ayant recueilli **un nombre très important de signatures**, était remise le 19 octobre à monsieur le Maire, assortie d'une triple demande :
 - **A)** Inscrire le sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal et nous en informer de la date,
 - **B)** Autoriser une personne à exposer notre position lors de ce conseil, selon les dispositions de l'article L 2121-18 du CGCT (« ... *Il est cependant admis, si le maire en décide, que des personnalités extérieures soient auditionnées dans le cadre des débats, dès lors qu'elles se retirent lors du vote et qu'aucune pression n'a été exercée sur les conseillers municipaux par cette présence.* »).
 - **C)** Nous ouvrir les colonnes de l'Info Bézenet afin de tenir les signataires au courant de l'évolution de l'affaire.Nous recevions, du moins nous avait-il semblé, des assurances quant aux points A et C.
- 5- Nous apprenons maintenant, mais seulement après l'avoir sollicité, :
 - Que le conseil municipal a étudié l'affaire en date du 7 décembre 2017,
 - Que seuls les éléments informatifs transmis par ENEDIS ont été pris en compte.
- 6- Nous n'avons jamais été informé de la date de ce conseil.

Au vu de ces quelques points, vous comprendrez :

- 1- Notre étonnement de n'avoir été tenu au courant ni de la date du conseil, ni du contenu de la délibération n° 030272017120713 par laquelle le conseil entend « rester en retrait des débats » (SIC).
- 2- Notre surprise face à une telle absence de courtoisie,
- 3- Notre stupeur quant à la manière dont a été traitée cette affaire, au mépris de l'inquiétude d'une très grande partie de nos concitoyens.

Une démarche d'ouverture, sans préjuger des décisions ultérieures, eut appelé l'écoute et la prise en compte d'opinions contradictoires. Se limiter aux seuls arguments d'ENEDIS nous semble relever d'un déni de démocratie et d'une absence absolue de considération des signataires de la pétition.

Notre propos n'a jamais été d'imposer mais au contraire d'instaurer un dialogue, un débat contradictoire, dans la clarté et la recherche d'éléments incontestables pouvant permettre de lever la légitime inquiétude des bézenétoises et des bézenétois.

Le conseil municipal en a décidé autrement. Nous en prenons acte.

Au nom de tous nos concitoyens qui nous ont appuyé dans notre démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints et conseillers, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jeschel, /